

ATELIER DE RELIURE TOUS NIVEAUX – 2021 - 2022

OBJECTIF

Acquérir et exercer des compétences en reliure

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs de développement des compétences professionnelles sont fixés individuellement avec chaque stagiaire.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public adulte

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

104 heures en présentiel

26 demi-journées - soit le mercredi matin de 9h00 à 13h00, soit le mercredi après-midi de 14h00 à 18h00, soit le samedi matin de 9h00 à 13h00 - au rythme d'une journée par semaine (hors vacances scolaires zone C)

NOMBRE DE STAGIAIRES

Mini : 6 - Maxi : 10

PRIX : 1.020 €

Rappel : adhésion à l'AAAV obligatoire : 30€

Prévoir des livres et des achats de fournitures : (100-350€)

Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge : 180 € de frais de dossier

LIEU DE LA FORMATION

28 bis, Chemin du Tour des Bois

78400 CHATOU

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu du cours dépend des objectifs fixés avec le stagiaire et s'adapte aux besoins de chacun des participants.

Ouverts à tous, ces ateliers dirigés permettent à chacun de travailler à son rythme tout en bénéficiant des conseils du formateur, sur la base de l'enseignement de l'AAAV.

Il est possible de travailler sur toutes structures de reliure, tous matériaux, toutes techniques décoratives.

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode démonstrative. Explications et démonstrations des gestes par le formateur, suivi de la réalisation par le stagiaire.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S), SELON LE JOUR CHOISI :

Corinne COPIE : samedi de 9h00 à 13h00 - Relieur expérimenté, diplôme de l'UCAD. Titulaire des CAP plaçure et reliure main.

Laurence LARRIEU : mercredi matin de 9h00 à 13h00 - Relieur expérimenté, titulaire du CAP Arts de la reliure – Certificat de formation en reliure de l'AAAV. Formation au décor à l'AAAV et auprès de relieurs renommés

Sophie CORNÉE : mercredi après-midi de 14h00 à 18h00 - Relieur expérimenté, titulaire du CAP Arts de la reliure – Formation en reliure et en décor à l'AAAV.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle du travail effectué au fur et à mesure des étapes de réalisation. Évaluation initiale des acquis. Évaluations formatives des objectifs de développement des compétences, à chaque fin de réalisation.

Questionnaire d'évaluation de la formation deux fois par an.

MOYENS TECHNIQUES

Mise à disposition d'un atelier doté d'outils et gros matériels (hors cuirs et papiers) nécessaires à l'exécution des reliures.

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet
Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
Association non assujettie à la TVA (art. 261-7 du CGI)